

TABLE RONDE DES BAILLEURS DE FONDS
BUJUMBURA 11 ET 12 DECEMBRE 2014
Intervention de l'Union européenne (Parrain)

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-président de la République du Burundi,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,

Excellences, Mesdames et Messieurs, tous protocoles observés

L'Union Européenne, ses Etats Membres et la Suisse sont historiquement fortement engagés dans le développement du Burundi qui pour eux est un partenaire prioritaire. Cet engagement a reçu un élan additionnel en octobre 2012 à Genève lors de la Conférence du Burundi et ses Partenaires.

L'objectif principal de cet engagement est de faciliter la consolidation démocratique du pays et sa sortie de la fragilité en l'accompagnant dans le renforcement de la gouvernance tant économique que démocratique. Le moment choisi pour notre réunion d'aujourd'hui est particulièrement significatif vu le processus électoral en cours et les enjeux qui y sont liés.

Trois thèmes importants sont discutés aujourd'hui : la situation des engagements des partenaires pour lesquels je vous rappellerai les principaux éléments pour l'Union européenne, ses Etats membres et la Suisse, la situation de ceux du gouvernement, particulièrement pour ce qui est des réformes et de la gouvernance, et enfin l'analyse du contexte politique de consolidation de la paix.

Permettez-moi d'abord, au nom des Etats membres et de la Suisse de faire un point rapide sur nos engagements.

L'Union Européenne, ses Etats Membres et la Suisse se sont engagés à Genève pour un montant total de près de 800 millions d'euros en appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2012-2016. A l'époque déjà, ceci représentait presque la moitié des annonces faites par l'ensemble des partenaires financiers. L'analyse effectuée par le Secrétariat Permanent du Comité National pour la Coordination des Aides en préparation de cette Table Ronde révèle que, au jour d'aujourd'hui, le total des annonces définitives de l'Union Européenne, de ses Etats Membres atteint 1037 millions d'euros. Ceci représente une augmentation de 36% par rapport aux annonces faites à Genève. Cette augmentation est composée d'annonces additionnelles faites lors des Conférences Sectorielles d'octobre 2013 à Bujumbura, et d'autres mobilisations telles que l'appui aux réhabilitations post-inondations de février 2014 ou à la réduction du risque d'insécurité alimentaire. Ainsi, en contribuant pour plus de un tiers aux besoins de financement du CSLP, l'Union Européenne, de ses Etats Membres et de la Suisse ont bien respecté leurs engagements.

De plus, la Programmation Conjointe Union Européenne et Etats Membres, exercice auquel ont contribué non seulement l'Union Européenne et ses Etats membres mais aussi le Gouvernement et les principaux autres partenaires, a été réalisée dans le respect de la Déclaration de Paris et des principes d'Accra et de Busan. Elle traduit des engagements qui sont en entière adéquation avec le CSLP-II.

Le respect des engagements en matière de gouvernance est notamment essentiel pour que la prévisibilité des aides, qui est l'un de nos engagements, soit elle-même bien respectée. C'est pourquoi nous avons également progressé dans le respect des procédures nationales et la prévisibilité est désormais un élément clé dans les secteurs de l'Appui Budgétaire Global et de l'appui budgétaire sectoriel à la Santé, une nouveauté pour l'Union européenne au Burundi.

De son côté, le Gouvernement a pris à Genève des engagements en matière de gouvernance, qui ont été renouvelés lors des conférences sectorielles tenues ici même en juillet et octobre 2013.

Nous pouvons constater que les bases pour permettre une gouvernance correcte, adéquate et transparente de nos secteurs de coopération sont en voie de renforcement. Des réformes institutionnelles ont été concrétisées ou sont en bonne voie de l'être. J'en citerai quelques-unes : dans le secteur minier, l'adoption d'un Code Minier et les travaux actuellement en cours pour l'adoption d'une Politique Minière ainsi que d'un Règlement Minier qui concrétisera la mise en œuvre du Code ; de même la décision récente du gouvernement d'initier le processus d'adhésion à l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Il est crucial de poursuivre cette voie, car si l'adhésion à l'ITIE réussit, ce sera une preuve de la volonté du gouvernement de rendre les flux financiers dans le secteur minier plus transparents. Dans le domaine de la Santé une Politique Nationale de Santé couvrant la période 2005 – 2015 et un Programme National de Développement Sanitaire sont en cours d'élaboration. En complément, une Politique Nationale de l'Assainissement (2013) a été adoptée. Concernant l'intégration régionale, l'élaboration d'une vision et d'un cadre stratégique équilibré pour l'intégration du Burundi dans la communauté de l'Afrique de l'Est est également un point positif ainsi que l'approbation au niveau de l'EAC d'un accord de partenariat économique avec l'UE. Des réalisations concrètes sont déjà là pour confirmer l'engagement du Burundi : simplification des procédures douanières, construction de deux postes frontaliers à arrêt unique, et mise en place d'un guichet unique à l'Agence de Promotion des Investissements pour la création rapide d'entreprise. Pour promouvoir l'investissement, le Burundi a également effectué des réformes importantes en révisant le cadre légal des investissements et des entreprises, notamment le code des investissements, le code du commerce et sociétés publiques et privées, la loi sur la concurrence et celle sur la faillite des entreprises et le concordat. Les résultats doivent encore se concrétiser dans ces domaines. Le climat

des affaires et le rôle du secteur privé demeurent essentiels pour soutenir la croissance.

En dehors des éléments techniques, la bonne gouvernance économique et démocratique constituent une précondition de l'investissement et du développement économique, qu'il s'agisse de la stimulation des initiatives internes ou de l'attractivité internationale du pays. Lors de la Conférence de Genève en 2012, le Gouvernement du Burundi a pris des engagements qui ont été renouvelés lors des conférences sectorielles de juillet et octobre 2013, et qui concernent en particulier la lutte contre la corruption et les malversations économiques, l'établissement des conditions favorables visant la consolidation d'un environnement politique et sécuritaire digne d'un Etat de droit et démocratique.

Mais bien d'autres réformes restent nécessaires : dans le secteur crucial de l'énergie, je voudrais citer celle de la REGIDESO décidée en juin 2014 et qui devrait être mise en œuvre en priorité. De même en matière de finances publiques, des efforts devront également être déployés pour permettre la traduction du cadre législatif, amélioré et enrichi, en actes conformes à son esprit. Et s'il convient une fois encore de souligner le succès que peut représenter la création de l'OBR, la formulation d'une politique fiscale stable, pro pauvre et porteuse d'incitations à l'investissement privé constitue un défi qu'il conviendra de relever dans les meilleurs délais.

Plusieurs textes législatifs non adoptés à ce jour freinent considérablement la mise en œuvre effective de la décentralisation, processus essentiel pour le développement du pays, et la sécurisation foncière, élément central pour la consolidation de la paix.

En ce qui concerne le contexte politique, le Gouvernement s'est engagé à conduire un processus électoral juste, équitable et transparent qui rassure toutes les forces politiques du pays et au-delà toutes les forces vives de la nation. Comme cela a déjà été rappelé, le succès des élections de 2015 constituera non seulement une étape

décisive dans la consolidation de la paix mais enverra un signal fort au renforcement de la confiance et de l'appui nécessaire au financement des priorités sectorielles. C'est là le sens de l'appui que l'Union européenne, ses Etats membres et la Suisse ont décidé d'apporter au processus électoral. Mais des inquiétudes demeurent, non seulement sur le bon déroulement du processus électoral, mais aussi à propos des restrictions aux libertés publiques et du rétrécissement de l'espace politiques. Cette situation, d'ailleurs reflétée récemment dans l'analyse faite par la conférence des évêques du burundi doit trouver des réponses.

De même, la bonne gouvernance démocratique veut que la société civile dispose pleinement des libertés publiques pour jouer son rôle, salubre, de stimulant. Enfin, le secteur de la justice, auquel l'Union européenne apporte un appui important doit se réformer et renforcer son indépendance, dans le prolongement des efforts et consultations déjà menées, Etats généraux et revue sectorielle. La gestion foncière doit encore évoluer, et la question de l'accès des femmes à la terre, au point mort aujourd'hui, doit être traitée. J'ajouterai à ces défis celui de la croissance démographique dont on doit se demander s'il ne mérite pas d'être traité de façon beaucoup plus holistique et non sectorielle.

Face à tous ces défis, les cadres de concertation sectoriels qui permettent un dialogue ouvert et quasi permanent avec les ministères et les administrations doivent encore se renforcer, et peut-être se simplifier. De même, sur le plan politique, notre dialogue est en cours d'intensification afin que des résultats concrets en découlent pour la consolidation démocratique du pays.

Je terminerai en rappelant également que la mobilisation de ressources par l'état ne doit pas être occultée lors d'une rencontre de partenaires comme celle d'aujourd'hui. A cet égard, nous encourageons vivement le Gouvernement à appliquer de façon effective les lois et mesures récentes visant l'élargissement de l'assiette fiscale ; une meilleure maîtrise des exonérations est également souhaitable. N'oublions pas que

l'objectif à plus long terme est de réduire la dépendance à l'égard des bailleurs de fonds. Or dans les projections actuelles, les financements prévus par des ressources extérieures continuent à tourner autour des 50% du budget national, avec même une croissance de la part des ressources extérieures projetée pour 2017. Outre l'enjeu démocratique, l'augmentation des revenus internes, la dynamisation du rôle du secteur privé devraient constituer des priorités.

Face à ces derniers défis, comme face à tous les autres, l'Union européenne, ses Etats membres et la Suisse restent au côté du Burundi, conscients des progrès réalisés mais aussi des défis qui restent à relever et qui dépendront essentiellement de la volonté politique du Burundi.

Je vous remercie.